

Nomination du Chargé de mission à l'aide au pilotage et à la qualité des données

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education, notamment son article L 712-2 ;
Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021, notamment son article 7 ;
Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Patrick SIARRAS, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission à l'aide au pilotage et à la qualité des données à l'université des Antilles.

Article 2

Monsieur Patrick SIARRAS, initialement en poste à la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), est affecté à l'administration générale, sous l'autorité du directeur général des services, à compter du 12 avril 2022.

Article 3

Le directeur général adjoint des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 11 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY